

MASTER 224 BANQUE ET FINANCE – 2014/2015
CONTROLE DES CONNAISSANCES

Domaine du Master : Sciences des organisations
Mention du Master : Finance
Parcours du Master : 224 Banque et Finance

1. Absences et assiduité

La présence aux cours est obligatoire. Chaque enseignant est libre d'intégrer dans l'évaluation une pénalisation des absences éventuelles.

2. Ponctualité

Il est attendu des étudiants un comportement exemplaire pendant la scolarité, aussi bien vis-à-vis des enseignants que de l'encadrement du master.

La ponctualité est de rigueur. Un étudiant retardataire qui n'aurait pas été accepté en cours sera considéré comme absent.

3. Durée de la scolarité

La scolarité est d'une année.

Sur présentation d'un justificatif, les étudiants salariés peuvent demander l'étalement de leur scolarité sur deux ans. La répartition des enseignements est alors arrêtée en début d'année par le Directeur du Master après discussion avec l'étudiant concerné.

Sur proposition du Directeur du Master concerné, qui en précise les conditions, le Directeur du Département peut accorder un étalement de la scolarité sur deux ans en cas de circonstances exceptionnelles.

4. Fraude et plagiat

Tout étudiant convaincu de fraude ou de plagiat fera l'objet d'un rapport pouvant mener au conseil de discipline.

4. Absences aux examens

La convocation aux examens se fait par voie d'affichage et ou d'envoi d'emails.

L'absence à un examen est sanctionnée par un 0.

L'absence à une épreuve de contrôle continu est sanctionnée par un 0.

Un courrier explicatif accompagné du justificatif de l'absence au test de contrôle continu doit être apporté au secrétariat dans les 15 jours suivant cette absence

Dans le cas où le justificatif est légitimé, le directeur peut proposer une épreuve de rattrapage.

5- Evaluation

1) Semestre 3 :

Les étudiants suivent les 4 cours obligatoire du tronc commun ainsi que 3 des 5 cours

optionnels de ce semestre. Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne requise ont accès à

des examens de rattrapage qui peuvent prendre la forme d'examens écrits ou oraux. La note finale retenue sera la meilleure de deux épreuves.

2) Semestre 4 :

Les étudiants suivent le cours obligatoire du tronc commun ainsi que 5 des 7 cours optionnels de ce semestre. Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne requise ont accès à des examens de rattrapage qui peuvent prendre la forme d'examens écrits ou oraux. La note finale retenue sera la meilleure de deux épreuves.

3) Les étudiants doivent effectuer un stage obligatoire dont la durée minimale est de 3 mois. L'évaluation du stage se fait à partir du mémoire rendu fin septembre.

4) Toutes les notes sont affectées d'un coefficient 1.

| Intitulé du bloc | Intitulé de l'UE | Semestre | Note éliminatoire | ECTS | Pondération dans la moyenne |
|------------------|--|----------|-------------------|------|-----------------------------|
| Obligatoire | Stratégie bancaire | 3 | 7 | 4 | 1 |
| Obligatoire | Interest Rate Markets and trading : capital, markets, ... | 3 | 7 | 4 | 1 |
| Obligatoire | Allocation d'actifs et gestion de portefeuille | 3 | 7 | 4 | 1 |
| Obligatoire | Gestion des risques bancaires | 3 | 7 | 6 | 1 |
| Option | Réglementation prudentielle et comptable des activités bancaires et financières | 3 | | 4 | 1 |
| Option | Le contrôle de gestion des institutions financières | 3 | | 4 | 1 |
| Option | Évaluation financière | 3 | | 4 | 1 |
| Option | Entreprises et marchés primaires | 3 | | 4 | 1 |
| Option | Droit du financement | 3 | | 4 | 1 |
| Obligatoire | Gestion actif passif | 4 | 7 | 6 | 1 |
| Option | Marchés et risques financiers | 4 | | 4 | 1 |
| Option | Gestion du risque et du crédit | 4 | | 4 | 1 |
| Option | Gestion alternative en non-coté et financement des entreprises en capitaux propres | 4 | | 4 | 1 |
| Option | Stratégie de développement d'une société de gestion d'actifs | 4 | | 4 | 1 |
| Option | La Finance Socialement Responsable | 4 | | 4 | 1 |
| Option | Infrastructure and Energy and Real Assets: Equity and Debt Perspective | 4 | | 4 | 1 |
| Option | Refinancement bancaire | 4 | | 4 | 1 |
| | | | | | |
| Obligatoire | Stage | 4 | >10 | 4 | 1 |

5. Admission

Les semestres ne se compensent pas entre eux. Les étudiants doivent obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 dans chacun des 2 semestres sans note éliminatoire.

La note éliminatoire doit être inférieure ou égale à 7/20 pour les cours obligatoires.

Semestre 3 moyenne supérieure ou égale à 10/20 sans note éliminatoire

Semestre 4 moyenne supérieure ou égale à 10/20 sans note éliminatoire

Moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 sans note éliminatoire

6. Jury

Un jury désigné par le Président de l'université, présidé par un Professeur ou un Maître de conférences des Universités et comprenant des enseignants de la formation, délibère sur la délivrance du diplôme.

La validation des UE comme la délivrance du diplôme sont prononcées après délibération du jury. La décision du jury est souveraine.

7. Mentions

Les notes obtenues au titre de l'ensemble des enseignements sont cumulées en vue de l'attribution de mentions.

Compte tenu de la pondération générale, les mentions suivantes peuvent être attribuées :

- mention assez bien pour une moyenne générale d'ensemble d'au moins 13/20
- mention bien pour une moyenne générale d'ensemble d'au moins 15/20
- mention très bien pour une moyenne générale d'ensemble d'au moins 17/20

8. Conditions de redoublement

Le redoublement est exceptionnel et est accordé par décision spécifique du jury.

L'étudiant autorisé à redoubler doit se réinscrire dans les UE non validées. Quand un bloc n'est pas validé, l'étudiant choisit, sauf indication autre du jury, les UE dont la moyenne est inférieure à 10 auxquelles il se réinscrit.

Le bénéfice du stage validé reste néanmoins acquis. La note attribuée au mémoire peut être conservée si elle est supérieure ou égale à 10/20, à défaut un nouveau mémoire doit être rédigé.

"Validé par le CA du 13 octobre 2014"